

2025/09/07

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2025 - Délibération n° 2025/09/07

OBJET : Versement du solde de la subvention 2025 de l'OTI

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 août, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SPRINGER Liliane – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAGRANGE Serge – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – LAPORTE Martine - CAILLAUD Monique – PARAYRE Régis – LUMY Bernard

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick –MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joël – COUCAUD Thierry – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – DEPATUREAUX Gilles – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick – MEYER Christian

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Philippe BOUDEAU
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Claudine DAURY
6. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD

Suppléances : VERGNAUD Didier – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	39	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	0	0	0	0	0

Vu les articles L. 133-1 à L. 133-3-1 du Code du Tourisme portant disposition de tourisme,

Vu la délibération n°2017/190 du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2017 portant création de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest sous statut associatif,

Vu la délibération n°2022/05/01 du Conseil communautaire en date du 17 mai 2022 fixant une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Office de Tourisme Intercommunal

Vu la délibération n°20250207 du bureau communautaire en date du 18 février 2025 attribuant une avance de 50000 € à la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme intercommunal dans le cadre des délégations consenties par le conseil communautaire ;

Vu la délibération n°20240417 du conseil communautaire en date du 01 avril 2025 attribuant une seconde avance de 100 000 € à la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme intercommunal ;

Vu la délibération n°20240907 du conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 attribuant une troisième avance de 50 000 € à la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme intercommunal ;

Considérant la délibération n°20241209-3 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 validant le principe de réalisation d'un audit croisé portant sur l'organisation, les attendus, et les financements de la compétence tourisme,

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Afin de mettre en œuvre les missions inscrites dans la convention d'objectifs 2022-2027, la convention prévoit un financement sur une base annuelle comme suit :

ACTIONS ANNUELLES DELEGUEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST	MONTANT DE LA SUBVENTION ANNUELLE ALLOUEE
Accueil et information des clientèles	84 411,00 €
Promotion Communication	18 758,00 €
Coordination de la politique locale du tourisme, animation des acteurs et développement des filières.	28 137,00 €
Observation et veille touristique	9 379,00 €
Programmation/Commercialisation d'animations et produits touristiques	37 516,00 €
Gestion d'équipements touristiques intercommunaux	9 379,00 €
Dotation frais de personnel de direction	61 487,00 €
<i>Sous Total Subvention Monétaire</i>	<i>249 067,00 €</i>
Avantage en nature (bâtiment)	7 200,00 €
<i>Sous Total Subvention en Nature</i>	<i>7 200,00 €</i>
TOTAL SUBVENTION	256 267,00 €

Monsieur Le Président précise qu'il a accusé réception du bilan d'activité 2024 en date du 18 juin 2025. L'analyse du bilan d'activité est comprise dans la mission d'audit en cours et peut donc faire l'objet d'observations.

Pour rappel :

« ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La notification de la subvention interviendra après décision du conseil communautaire qui aura lieu chaque année après le vote du budget

La Communauté de communes versera la subvention annuelle en 3 fois :

- ⑤ **Une avance de 50 000 € au cours du premier trimestre ;**
- ⑤ **Une seconde avance soumise au Conseil Communautaire lors de son adoption de budget ;**
- ⑤ **Le solde de la subvention lorsque le bilan d'activités et le bilan financier de L'office de Tourisme Intercommunal a été remis et analysé par les services de la Communauté de Communes.**

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire...

- Autorise M. Le Président à verser à l'OTI Creuse Sud-Ouest pour le compte de la Communauté de communes le solde de la subvention sachant que 150 000 € d'avances ont déjà été versés ;
- Précise que le solde à verser s'élève à 99 067,00€ ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2025 ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

